Carte mentale avec présentation synthétique des décrets, du plan, des instructions et des notes COVID-19 santé Algérie

Mise à jour 06 février 2021

Pr Nezzal Abdelmalek, service de médecine du travail, CHU, Université Badji Mokhtar, Faculté de médecine, SAMT, Annaba .

Lois, Arrêté, Décrets

- 1 Loi, 34 Décrets, 5 Arrêtés du 19 mars 2020 Au 14 janvier 2021
  - 1: Arrêté transport dépouilles
  - 8: Finances
  - 2: Approvisionnement
  - 2: Prime exceptionnelle
  - 27: Confinements Prévention et lutte.
- Transfert crédits budget MSPRH 19 mars
  - Décret Présidentiel n° 20-67 du 19 Mars 2020 Portant création d'un chapitre et transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.
- Mesures de prévention et lutte 21 Mars
  - Décret exécutif n° 20-69 du 21 Mars 2020 Relatif aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Mesures complémentaires de prévention et lutte 24 mars
  - Décret exécutif n° 20-70 du 24 Mars 2020 Fixant des mesures complémentaires de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Extension de la mesure de confinement 28 mars
  - Décret exécutif n° 20-72 du 28 Mars 2020 Portant extension de la mesure de confinement partiel à domicile à certaines wilayas.
- Prime exceptionnelle personnels santé. 31 mars
  - Décret Présidentiel n° 20-79 du 31 Mars 2020 Portant institution d'une prime exceptionnelle au profit des personnels de la santé.
- Prorogation dispositions mesures prévention lutte 02 avril
  - Décret exécutif n° 20-86 du 02 Avril 2020 Portant prorogation des dispositions relatives aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Modification extension mesure confinement 5 avril
  - Décret exécutif n° 20-92 du 05 Avril 2020 Modifiant et complétant le décret exécutif n° 20-72 du 3 Chaâbane 1441 correspondant au 28 mars 2020 portant extension de la mesure de confinement partiel à domicile à certaines wilayas.
- Reconduction du dispositif de prévention et lutte 19 avril
  - Décret exécutif n° 20-100 du 19 Avril 2020 Portant reconduction du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (Covid-19).
- Prorogation mesure confinement partiel Horaires 23 avril
  - Décret exécutif n° 20-102 du 23 Avril 2020 Portant prorogation de la mesure de confinement partiel à domicile prise dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation du Coronavirus (Covid-19) et réaménagement de ses horaires.
- Prime exceptionnelle collectivités établissements publics 26 avril
  - Décret exécutif n° 20-104 du 26 Avril 2020 Portant institution d'une prime exceptionnelle au profit de certaines catégories de personnels des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant, mobilisés dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Approvisionnement médicaments, dispositifs, équipements 5 mai
  - Décret exécutif n° 20-109 du 05 Mai 2020 Relatif aux mesures exceptionnelles destinées à la facilitation de l'approvisionnement du marché national en produits pharmaceutiques, en dispositifs médicaux et en équipements de détection en riposte à la pandémie du Coronavirus (COVID-19).
- Prorogation mesure confinement partiel 14 mai
  - Décret exécutif n° 20-121 du 14 Mai 2020 Portant prorogation de la mesure de confinement partiel à domicile et la reconduction du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Mesures complémentaires prévention lutte modificatif 20 mai
  - Décret exécutif n° 20-127 du 20 mai 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 20-70 du 24 mars 2020 fixant des mesures complémentaires de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19)
- Prorogation mesure confinement partiel 28 mai
  - Décret exécutif n° 20-131 du 28 Mai 2020 Portant prorogation de la mesure de confinement partiel à domicile avec réaménagement de ses horaires et reconduction du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Transport et inhumation des défunts COVID-19 30 mai
  - Arrêté inter. MICLAT du 16 Mai 2020 Relatif aux prescriptions applicables au transport et à l'inhumation des dépouilles des défunts dont le décès est lié à l'infection par le Coronavirus (COVID-19).
- Loi des finances complémentaires 04 juin
  - Loi n° 20-07 MF du 04 Juin 2020 Portant loi de finances complémentaire pour 2020.
- Aménagement du dispositif de prevention COVID-19 07 juin
  - Décret exécutif n° 20-145 du 07 Juin 2020 Portant réaménagement du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Réaménagement du confinement à domicile 13 juin
  - Décret exécutif n° 20-159 du 13 Juin 2020 Portant réaménagement du confinement à domicile et des mesures prises dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Prorogation du confinement partiel à domicile 29 juin
  - Décret exécutif n° 20-168 du 29 Juin 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 38 du 30 Juin 2020, Page 9 Portant prorogation du confinement partiel à domicile et renforcement des mesures du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Consolidation du dispositif de prévention 09 Juillet
  - Décret exécutif n° 20-182 du 09 Juillet 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 39 du 11 Juillet 2020, Page 17Portant consolidation du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Prorogation du dispositif de prévention 16 Juillet
  - Décret exécutif n° 20-185 du 16 Juillet 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 40 du 18 Juillet 2020, Page 25 Portant prorogation des mesures de consolidation du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Reconduction du dispositif de prévention 27 Juillet
  - Décret exécutif n° 20-207 du 27 Juillet 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 43 du 28 Juillet 2020, Page 13 Portant reconduction des mesures de consolidation du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Allocation aide financière aux métiers impactés 30 Juillet
  - Décret exécutif n° 20-211 du 30 Juillet 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 44 du 30 Juillet 2020, Page 15 Portant allocation d'une aide financière au profit des personnes exerçant des métiers impactés par les effets de la pandémie du Coronavirus (COVID-19).
- Allègement du dispositif de prévention 08 Aout
  - Décret exécutif n° 20-225 du 08 Août 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 46 du 09 Août 2020, Page 13 Portant allègement du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Passation marchés publics prévention 31 Août
  - Décret Présidentiel n° 20-237 du 31 Août 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 51 du 31 Août 2020, Page 13 Fixant les mesures particulières adaptées aux procédures de passation des marchés publics dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus (COVID-19).
- Consolidation des mesures d'allègement 31 Août
  - Décret exécutif n° 20-238 du 31 Août 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 52 du 02 Septembre 2020, Page 5 Portant consolidation des mesures d'allègement du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Bonification taux d'intérêt crédits banques 31 Août
  - Décret exécutif n° 20-239 du 31 Août 2020 MINISTERE DES FINANCES JO N° 52 du 02 Septembre 2020, Page 7 Fixant les modalités de maintien, à titre exceptionnel, par le Trésor public, de la bonification du taux d'intérêt des crédits accordés par les banques et établissements financiers en faveur des entreprises et particuliers en difficultés à cause de la pandémie du Coronavirus (COVID-19).
- Modalités Allocation aide financière métiers 12 septembre
  - Arrêté inter. du 12 Septembre 2020 MINISTERE DES FINANCES JO N° 53 du 14 Septembre 2020, Page 15 Fixant les modalités d'application du décret exécutif n°20-211 du 30 juillet 2020 portant allocation d'une aide financière au profit des personnes exerçant des métiers impactés par les effets de la pandémie du Coronavirus (COVID-19
- Allègement du dispositif de prévention 30 Septembre
  - Décret exécutif n° 20-277 du 30 Septembre 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 58 du 01 Octobre 2020, Page 25 Portant mesures complémentaires d'allègement du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Aide financière aux métiers impactés 20 Octobre
  - Arrêté inter. du 20 Octobre 2020 MINISTERE DES FINANCES JO N° 63 du 24 Octobre 2020, Page 19 Modifiant l'AI du 12 septembre 2020 fixant les modalités d'application du décret exécutif n° 20-211 du 30 juillet 2020 allocation aide financière des personnes exerçant des métiers impactés par pandémie du Coronavirus (COVID-19).
- Allègement du dispositif de prévention 28 Octobre
  - Décret exécutif n° 20-308 du 28 Octobre 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 65 du 04 Novembre 2020, Page 5 Modifiant et complétant le décret exécutif n° 20-277 du 30 septembre 2020 portant mesures complémentaires d'allègement du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Renforcement du dispositif de prévention 09 Novembre
  - Décret exécutif n° 20-310 du 09 Novembre 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 66 du 10 Novembre 2020, Page 3 Portant dispositions renforçant le dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Consolidation du dispositif de prévention 16 Novembre
  - Décret exécutif n° 20-314 du 16 Novembre 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 68 du 17 Novembre 2020, Page 4 Portant mesures supplémentaires de consolidation du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Adaptation du dispositif de prévention 01 Décembre
  - Décret exécutif n° 20-360 du 01 Décembre 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 71 du 02 Décembre 2020, Page 26 Portant adaptation des mesures du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Prorogation adaptation dispositif prévention 16 Décembre
  - Décret exécutif n° 20-377 du 16 Décembre 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 76 du 17 Décembre 2020, Page 27 Portant prorogation des mesures d'adaptation du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Bonification taux d'intérêt crédits 23 Décembre
  - Décret exécutif n° 20-392 du 23 Décembre 2020 MINISTERE DES FINANCES JO N° 78 du 27 Décembre 2020, Page 20 Modifiant le décret exécutif n° 20-239 du 1 août 2020 fixant les modalités de maintien, à titre exceptionnel, par le Trésor public, de la bonification du taux d'intérêt des crédits accordés par les banques et établissements financiers en faveur des entreprises et particuliers en difficultés à cause de la pandémie du Coronavirus (COVID-19).
- Aide financière entreprises transport impactés 03 Décembre
  - Arrêté inter. du 03 Décembre 2020 MINISTERE DES FINANCES JO N° 78 du 27 Décembre 2020, Page 25 Fixant les conditions et les modalités d'allocation d'une aide financière au profit des personnes exerçant l'activité de transport public routier des personnes (inter-wilayas) impactées par les effets de la pandémie du Coronavirus (COVID-19).
- Mesures supplémentaires dispositif de prévention 31 Décembre
  - Décret exécutif n° 20-446 du 31 Décembre 2020 PREMIER MINISTERE JO N° 1 du 02 Janvier 2021, Page 13 Portant mesures supplémentaires au titre du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Prorogation dispositif de prévention 14 Janvier
  - Décret exécutif n° 21-41 du 14 Janvier 2021 PREMIER MINISTERE JO N° 4 du 16 Janvier 2021, Page 10 Portant prorogation des mesures du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19).
- Campagne nationale vaccination COVID-19 25 Janvier
  - Arrêté n° 2 du 25 janvier 2021 MINISTERE DE LA SANTÉ Portant institution de la campagne nationale de vaccination contre la COVID-19

Notes, Instructions Algerie Santé COVID-19 / 2020

- 1 plan de préparation et riposte
- Instructions et notes du 22 janvier au 06 février 2021
  - 24 Instructions
    - 13: Prise en charge
      - 4:Prise en charge, Diagnostic et Traitement (6, 9, 17,18)
      - 2: Cas compliqués (4, 5)
      - 1: Critères de guérison (9b)
      - 1: Critères de confinement (21)
      - 1: Enfant (10)
      - 1: Femme enceinte (12)
      - 1:Corticothérapie (22)
      - 1: Tests antigeniques (I22)
      - 1: Vaccination (I23)
    - 8: Organisation
      - 3: Fonctionnement de établissements (2,19)
      - 1: Imagerie (8)
      - 1: SEMEP (7)
      - 1:Reprise des activités (13b)
      - 2: Epuration extra rénale et transplantés (15, 23)
    - 3: Public
      - 2: Sujets contacts (10b,13)
      - 1: Circoncision (14)
  - 31 Notes
    - 12: Prise en charge
      - 2: Définition des cas (4,20, 36)
      - 4: Surveillance et alerte contrôle (2, 6, 22)
      - 2 : Cas suspects et contacts (5, 9)
      - 1: Guérison (7)
      - 1: Prise en charge patients (12)
      - 1: Hémodialysés et transplantés (3)
    - 7: Organisation
      - 1: Programme élargi de vaccination (14,35)
      - 1: SEMEP missions (29)
      - 1: Structures proximité maladies chroniques (32)
      - 1: Patients en psychiatrie (11bis)
      - 1: Numéro vert (10)
      - 1:RT-PCR circuit transmission (28)
    - 7: Milieu de travail (13 ,15, 16, 18, 24)
      - 1:Milieu de travail(13)
      - 1:soignants (15)
      - 1:Cabinet dentaire (16)
      - 1:Prévention, protection (18)
      - 1:EPI (24)
      - 1: Masques (8)
      - 1: Ventilation climatisation (31)
    - 5: Public
      - 1:Rapatriements (27)
      - 2:confinement (30, 27)
      - 1: Décès (11)
      - 1:Examens fin cursus scolaire (34)
- Plan de préparation et de riposte à la menace de l'infection COVID-19 22 janvier .
  - Plan de préparartion et riposte 22 janvier
    - PARTIE I : dispositif opérationnel pour la prise en charge d'un patient suspect d'infection covid-19
    - PARTIE II : dispositif de surveillance de l'infection covid-19
    - PARTIE III : dispositif de prise en charge d'un patient suspect d'infection COVID-19 au niveau d'une structure de santé, des points d'entrée
    - PARTIE IV : transport sécurisé d'un patient suspect d'infection covid-19 vers l'hôpital dédié et désinfection de l'ambulance
    - PARTIE V : prise en charge d'un malade suspect d'infection covid-19 au niveau de l'hôpital dédié
    - PARTIE VI : modalités de réalisation, d'acheminement des prélèvements biologiques
    - PARTIE VII : tenues et matériel de protection
    - PARTIE VIII : précautions standards en matière d'hygiène et de contrôle de l'environnement
    - PARTIE IX : procédures de veille et de riposte contre l'infection covid-19 au niveau des points d'entrée
    - Annexe 1 : Dispositif de prise en charge d'un patient COVID-19
    - Annexe 2 : Plan de communication
- – Note n° 02 du 23.01.2020 relative à la mise en place du dispositif de surveillance et d'alerte à l'infection par le nouveau Coronavirus (2019-NCOV).
  - Dispositifs de surveillance et d'alerte (n2) 23 janvier
    - Note d'alerte pour la mise en place de dispositifs de contrôle aux frontières Chine- Algérie, température et symptômes respiratoires , prélèvement, information.
- Note N°04 du 20 février relative à la mise à jour des définitions et des modalités de surveillance, détection, notification et conduite à tenir devant un cas suspect ou confirmé d'infection par le nouveau coronavirus Covid-19.
  - Mise à jour définition et modalités surveillance (n4) 20 février
    - Fait référence à la note 2, avec 8 annexes et les walis en destinataires supplémentaires. A1-Definition, A2-Fiche de notification cas suspects, A3- Liste contacts et co-exposés, A4-Fiche prelevement laboratoire, A5-Prélèvement et transport, A6-Fiche suivi des contacts, A7-CAT cas suspect, A8-Algorithme de gestion des sujets contacts de cas suspects ou confirmés. (On reste encore à ce moment sur le voyage en chine comme critère).
- – Note N° 05 du 27 fevrier 2020 relative à la gestion du cas suspect et/ou confirmé COVID*19 et des cas contacts.
  - Gestion cas suspects et contacts (n5) 27 février
    - Ref note 4: procédures de surveillance épidémiologique et virologique actualisées. séjour dans une région dont la transmission est active * dans les 14 jours précédant la date de début des signes cliniques. * Transmission active: Chine, Corée du Sud, Singapour, Japon, Iran, Italie. - 3 niveaux de risques définis (négligeable : 0 actions,faible autosurveillance T° et symptômes 14 jours, modéré/élevé confinement à domicile surveillance médicale). -En milieu hospitalier: Circuit, isolement, EPI, Hygiène du personnel , organisation .
- – Note n° 06 du 29.02.2020 relative au renforcement de la surveillance du coronavirus COVID-19 au niveau des points d'entrée et des établissements de santé.
  - Surveillance points entrée frontières et etablissements santé (n6) 29 février
    - Ref notes precedentes. Premier cas confirmé Algerie 25 février 2020. -Alerte et mesures renforcées points d'entrées frontières du territoire -Établissements de santé : diffusion de l'information, équipe dédiée H24, tester les circuits, Isolement , EPI, Hygiène.
- – Note n° 07 du 08.03.2020 relative aux critères de guérison d'un cas COVID-19 et des sujets contacts infectés.
  - Critères de guérison (n7) 8 mars
    - Critères de guérison: Prélèvement de contrôle virologique (PCV) PCV 1 48H après apyrexie - Sujets symptomatiques: PCV1 négatif refaire PCV2 24H après si négatif = Guérison lever isolement si PCV2 positif refaire tous les 3 jours jusqu'à négativation puis 24H après si négatif = Guérison lever isolement - Sujet contact asymptomatique positif : PCV1 une semaine après si PCV1 négatif refaire PCV2 24H après si négatif = Guérison lever isolement, si PCV2 positif refaire tous les 3 jours jusqu'à négativation puis 24H après si négatif = Guérison lever isolement
- – Note n° 08 du 17.03.2020 relative aux indications du port des masques chirurgicaux et des masques de type FFP2 pour les personnels de santé.
  - Ports de masques et types (n8) 17 mars
    - -Patient avec signes évocateurs ou patients confirmés et professionnels de santé premiers secours et personnel soignant sans actes invasifs: Masques chirurgical (non indiqué pour les non malades). -Les personnels soignants faisant des actes invasifs : masques filtrants FFP2. .
- – Note n° 09 du 18.03.2020 relative à la gestion du cas suspect ou confirme COVID-19 et des sujets contacts.
  - Gestion cas suspects et contacts (n9) 18 mars
    - Alerte Niveau 2 apparition de cas importés, cas isolés ou foyers circonscrits, pas de circulation active du virus. Objectif: détecter précocement cas, éviter transmission et contenir l'infection aux foyers identifiés retarder la propagation. Définition: Cas suspect signes cliniques et voyage 14 jours ou signes cliniques et exposition contact étroit avec cas confirmé à cas co-exposé personnels soignsnt covid-19 , Cas confirmé : résultat virologique positif au Covid-19, Cas exclu après enquête ou résultat biologique négatif Diagnostic virologique: symptomatiques de retour d'une zone de circulation du virus ou contacts d'un cas confirmé Prise en charge: Cas suspects avec co-morbidités et/ou des facteurs de risque de complications : hospitalisés et isolés dans structuresavec service ou unité de réanimation. Cas suspects sans facteurs de risque : hospitalisés et isolés service maladies infectieuses ou services dédiés.
- – Instruction n° 02 du 19.03.2020 relative aux mesures de fonctionnement au serin des etablissement de Santé en période sanitaire exceptionnelle.
  - Fonctionnement des établissements de santé (I2) 19 mars
    - -Sursoir à toute demande de congé et dissuader tout recours aux congés de complaisance -Toutes les activités médicales et chirurgicales sont maintenues jusqu'à nouvel ordre - L'ensemble des personnels rle santé [oignables 24h/7] pour toute éventuelle mobilisation. -Produits hydro-alcooliques : approvisionner en matières premières nécessaires à la formulation -Rationnaliser, diffuser expliquer les situations justifiant l'usage du masque et éviter abus - Limiter le flux des visiteurs :1 visiteur 14 h à 15 h et uniquement 2 fois par semaine.
- – Note n° 10 du 21.03.2020 relative à la généralisation du numéro vert 3030 d'information sur le Covid-19
  - Généralisation numéro vert (n10) 21 mars
    - Numéro vert d'information le 3030 Mettre dans chaque wilaya 5 lignes H24
- – Note n° 12 du 23.03.2020 relative à la mise en place du dispositif de prise charge d'un patient COVID-19
  - Dispositif de prise en charge patient (n12) 23 mars
    - Standardisation prise en charge: -Fiches spécifiques prévention. -Préalables Wilayas sans CHU: Structure réanimation EPH dotée de moyens 4 à 6 lits isolés responsable médecin anesthesiste reanimateur, sinon en installer une. -Préalables Wilayas avec CHU: identifier la structure -Préalable organisation service réanimation: isolement et critères d'admission. -Personnel de santé : équipe de garde H24 médecin anesthesiste et réanimateurs de toute la wilaya redaire les activités de chirurgie, cas extrême personnel tous corps confondus. -Transport vers la réanimation cf fiche protocole transfert . -Niveaux d'alerte: Niveau 2 pas de circulation active du virus cf plus haut et notes précédents (cas suspects, bénins ou modérés: services infectieux pneumologie et médecine interne, sévères :réanimation). -Niveau 3: circulation active du virus : structures dédiées supplementaires et toutes les structures possédant des unités de réanimation avec leur personnel. -Traitement selon la gravité: avec détails y compris la chloroquine ou l'hydroxychloroquine et lopinar/ritonavir et Atazanavir crières d'admission en réanimation avec le détail du traitement. -Détail des équipements et moyens nécessaires aux unités de réanimation par lit avec consommables.
- – Note n° 03 du 23.03.2020 relative aux recommandation concernant la prise en charge des patients en epurationsextra-renale (hemodialysés et en diabyse péritoneale) et les transplantés renaux.
  - Hémodialysés et transplantés (n3) 23 mars
    - Rappel de l'arrêté ministériel n°10 du 15 mai 2017: bonnes pratiques de prise en charge cles patients en hémodialyse. En aus isolement, hygiène distanciation, EPI.... Dialyse peritoneale: téléconsultation ou téléphone, écourter présence hospitalière. Transplantés du rein: ne pas arrêter le traitement immuno supresseur
- – instruction n° 04 du 23.03.2020 relative à la prise en charge des cas compliqués de l'épidémie COVID-19
  - Cas compliqués (I4) 23 mars
    - -CHU et EPH wilaya: 1 unité de prise en charge cas nécessitant soins particuliers SDRA minimum 20 lits avec respirateurs et fluide médicaux. 1 unité de prise en charge des cas modérés et sévères sans SDRA comprenant au moins 40 lits de soins intensifs. Renforcés médecins spécialistes Anesthésie réanimation, urgentistes paramédicaux et professionnels santé pour garde H24, brefs délais. Activité de chirurgie en dehors des urgences doit être interrompue. Maintenir l'activité des services d'obstétrique et mobiliser leurs personnels. Activer le module du plan ORSEC relatif aux situations d'urgence extrêmes. -EPH de Daïras même dispositif avec un nombre plus réduit de lits. Identifier l'ensemble des moyens du secteur libéral qui pourront etre mobilisés. Faire appel à tous les personnels médicaux et paramédicaux volontaires. Transmettre les besoins en moyens de protection.
- – Note n° 11 du 27.03.2020 relative aux mesures à prendre devant décès lié à l'infection par le nouveau coronavirus Covid-19
  - Gestion des décès (n11) 27 mars
    - -le médecin qui rédige le constat de décès doit porter des gants et un masque FFP2, informer membres famille mesures prévention, -identifier un ou deux membres famille pour assister, identifier personnes qui porteront dépouille. -équipements nécessaires ablution: Paires de gants jetables, housse mortuaire et cercueil scellé, paires de gants ménagers, lunettes et masques chirurgicaux, chaussures (bottes en caoutchouc recommandés), combinaison jetable et tablier en plastique, hygiène des mains, eau et savon liquide ou solution hydro-alcoolique, eau de javel diluée à 05%, linceul blanc et sacs déchets. -Préparation dépouille: envelopper corps dans linceul blanc, placer dans housse mortuaire,désinfecter avec solution chlorée 0,5% javel, et cercueil scellé, alternative ablution sèche à discuter avec imam. -Incinérer tous les objets, matelas, draps etc. -Transport prière et inhumation, idem prévention , distanciation, hygiène .
- – Instruction n° 05 du 28.03.2020 relative à la prise en charge des cas compliqués de l'épidémie COVID-19
  - Cas compliqués (I5) 28 mars
    - - traitement des patients par HydroxyChloroquine suivent le protocole de la note numéro 12 du 23 mars - consentement écrit, du malade sur l'utilisation de ce médicament. - fiche de suivi. - protocole de la ventilation mécanique
- Note n° 13 – Note n° 13 du 31.03.2020 relative aux mesures de prévention et de protection en milieu de travail face à l'épidémie du coronavirus COVID-19
  - Mesures prevention protection (n13) 31 mars
    - Référence décret exécutif n° 20-69 du 21 mars 2020 , notes précédentes et passage au niveau 3: - relayer consignes hygiène, messages prévention employeurs et travailleurs - sensibiliser respect mesures habituelles d'hygiène et distanciations (bureau, tables de cantines, zones de coutoisie 1 m, - suspension des activités de groupe remplacer par visioconférences. - accès limité pour les clients, fournisseurs et autres visiteurs (télétravail) - port des équipements de protection individuelle (EPI) : masque de protection FFP1 et FFP2 -nécessité d'un netoyage des sols et surfaces susceptibles d'avoir été contaminés -réorganiser les activités habituellement assurées: visites médicales périodiques peuvent être reportées sauf exception, visites spontanées sont maintenues, visites de recrutement et de reprise doivent être maintenues, actions habituelles en milieu de travail, excepté enquête accident grave ou mortel, sont à reporter. - demande de retrait du poste de travail occupé: femmes enceintes ou élevant des enfants et personnes malades chroniques - associer le médecin du travail, CHSP et services épidémiologie.
- – Note n° 14 du 06.04.2020 relative à la gestion et a l'organisation des activités de vaccination du PEV pendant l'épidémie de la maladie à Coronavirus COVID-19
  - Organisation vaccination en pandémie (n14) 6 avril
    - Maintenir les activités de vaccination en veillant aux mesures de prévention, masques, hygiène distanciation etc.
- Instruction n° 06 du 06.04.2020 relative au traitement spécifique des cas de COVID-19
  - Traitement specifique des cas (I6) 6 avril
    - Référence note n 12 du 23 mars 2020 - Élargir cette prescription du traitement spécifique à tous les cas bénins confirmés. -prescrire en milieu hospitalier veiller aux contre-indications: -Hydroxychloroquine cp 200mg : à raison de 200 mg x 3 fois par jour pendant 10 jours , Azithromycine cp 250 mg : à raison de 500 mg le premier jour suivi de 250 mg par jour pendant les 4 jours suivants,
- – Note n°15 du 08 avril 2020 relative à la protection des personnels de santé face à l'infection COVID-19
  - Protection personnel de santé (n15) 8 avril
    - Tenues et matériel de protection: disposer d'un stock de produits, savon doux en liquide, essuie main à usage unique, solution hydro-alcoolique, équipements de protection individuelle, détergents et désinfectants, sacs et conteneur à déchets (DASRI). Mesures de protection pour les patients et personnel soignants s'en occupant . Etapes recommandées pour enfiler et enlever la tenue de protection individuelle. Annexe moyen de protection dans un établissement extra- hospitaluer.
- – Note n°16 du 11.04.2020 relative à la prévention de la transmission du COVID-19 en cabinet dentaire
  - Prevention transmission en cabinet dentaire (n16) 11 avril
    - Préalables à la prise en charge bucco-dentaire en période de pandémie: disposer de stocks en EPI, limiter les actes aux urgences, hygiène des locaux. Prise en charge des urgences: protocole d'accueil à l'arrivée , dans la salle d'attente, dans le cabinet de soins, questionnaire dépistage covid-19, bain de bouche, Protocole de soins: avant, pendant et après l'acte. Stérilisation du matériel et déchets (DASRI)
- Instruction n° 09/DGSSRH du 16 Avril 2020 relative à la démarche diagnostique et thérapeutique du Covid-19
  - Démarche diagnostique et thérapeutique (I9) 16 avril
    - Rappel des critères épidémiologiques, des critères cliniques, des critères biologiques et des critères radiologiques. La certitude diagnostique: RT-PCR, tests sérologiques (anticorpr) .validés à partir du J7. traitement spécifique selon le Protocole Hydroxychloroquine + Azythromycine :cas confirmés et probables. Traitement, cortisonique: phase d'agression inflazrnmatoire Traitement anticoagulant: Patients hospitalisés, en stade modéré avec présence d,un foyer pulmonaire
- Instruction n° 08 du 16.04.2020 relative à l'imagerie dans le diagnostic du COVID-19
  - Imagerie dans le diagnostic (I8) 16 avril
    - -Modalités organisation circuit cas Covid-19 dans service d'imagerie médicale public et privé, - Procédures prévention et désinfection dans service d'imagerie médicale, - Modèle du compte rendu type standardisé de l'examen TDM thoracique
- Instruction N° 10 / DGSSRH DU 22 Avril 2020 relative à la prise en charge des cas Covid-19 chez l'enfant
  - Enfant prise en charge (I10) 22 avril
    - Rappel définition note no 5 27 février 2020 gestion des cas suspects et ou confirmés Covid-I9 Démarche de diagnostic et de prise en charge Conduite thérapeutique Cas particulier du nouveau-né
- Note no 18 du 26 avril 2020 complétant la note no13 du 31 mars 2020 relative aux mesures de prévention et de protection en milieu de travail face à l'épidémie coronavirus COVID-I9
  - Évaluation du risque (n18) 26 avril
    - -Critères de vulnérabilité dispensant des services dédiés à l'infection COVID-19: antécédents (ATCD) cardiovasculaires, diabétiques insulinodépendants, pathologie chronique respiratoire, insuffisance rénale chronique, immunodépression, obésité morbide, femmes enceintes au troisième trimestre. la levée de l'isolement et reprise de travail: 2 test virologiques négatifs à 24 h d'intervalle et examen par un médecin de travail après isolement de 14 jours. -Tableau : Évaluation du niveau de risque d'exposition des personnels de la santé lors des soins à un cas COVID-19. -Tableau: ÉTAPE 2 - GESTION DU RISQUE d'une exposition en milieu de soins au virus SARS-CoV-2 chez les personnels de la santé
- Note n 11 relative à la prise en charge des patients en milieu psychiatrique durant l'épidémie de COVID-19
  - Patients en milieu psychiatrique (n11) 3 mai
    - Compte tenu des multiples contraintes, la présente note vient préciser les mesures l'isant à éviter tout risque de propagation du Covid-I9 tout en assurant la continuité ders soins psychiatriques.
- Note No 12 / DGSSRH DU 04 Mai 2020 relative à la prise en charge de la femme enceinte présentant un Covid
  - Femme enceinte avec COVID-19 (I12) 04 mai
    - Rappel de la démarche diagnostique générale et thérapeutique en référence aux instruction no 8 et 9: 1-Concernant la prise en charge obstétricale dans le cas où la patiente présente une dyspnée: l'hospitalisation se fait au centre de référence COVID-I9: Si l'âge gestationnel est i: 39 semaines d'aménorrhée < SA>, il y a lieu de faire l'extraction foetale par césarienne. Si l'âge gestationnel est compris entre 28 et 39 (SA), l'extraction foetale sera discutée au cas par cas, de façon collégiale. 2-Concernant la prise en charge obstétricale dans le cas où la patiente ne présente pas une dyspnée: Si la patiente ne présente pas d'urgence obstétricale : repos et bilan et si l'âge gestationnel est >39 SA , il faut déclencher l'accouchement ou pratiquer la césarienne. 3- Concernant la prise en charge du Nouveau-né: Le nouveau-né sera remis à la maman - La distance berceau-maman doit être de 2 mètres - L'allaitement est possible avec port de masque et désinfection des mains et mamelons mais après avis du médecin.
- Définition de cas (n20) 5 mai
  - Note n° 20 du 5 mai 2020 relative à l'actualisation de la définition de cas covid-19
    - - Rappel de la réalisation systématique des enquêtes Cas suspect : signes cliniques d'IRA « fièvre sans autre étiologie identifiée ET voyage ou séjour région transmission active 14 jours précédents OU IRA 14 jours après contact étroit* ou travail/séjour service Covid-19. Cas probable : test virologique non fait ou tout cas suspect avec TDM évocatrice. Cas confirmé: personne, symptomatique ou non, Test virologique positif Rappel de la définition de contact étroit.
- Activités médico-chirurgicales (I13b) 12 mai
  - Instruction n° 13 du 12 Mai 2020 relative a la reprise des activités médico-chirurgicales des établissements de santé
    - Reprise graduelle des activités médico-chirurgicales, et cela en concertation avec le conseil scientifique ou le Conseil médical de l'établissement,
- Circoncision ramadan (I14) 14 mai
  - Instruction n° 14 du 14 Mai 2020 relative à la circoncision durant le mois de Ramadan dans les conditions actuelles du Covid-19
    - Différer momentanément toutes opérations de circoncisions jusqu'à l'amélioration de la situation sanitaire.
- Renforcement des SEMEP (I7) 14 mai
  - Instruction n°7 du 14 mai relative au renforcement des SEMEP dans le contexte de la pandémie COVID-19
    - Renforcement des SEMEP en moyens humains nécessaires (personneis médicai , paramédicai , administratif et de service) Missions: (CHU,EHU,) - surveiller et suivre la situation épidémiologique ; - former et encadrer les équipes en charge du suivi des sujets contacts - identifier et rechercher les sujets contacts ; - assurer le suivi des sujets contacts ; - transmettre la liste des sujets contacts d'un cas confirmé ou d'un cas probable COVID-I9 à la DSP ; - transmettre la fiche de suivi des sujets contacts d'un cas confirmé ou d'un cas probable COVID-19 à ta DSP. La DSP doit nommer un point focal
- Fête de l'aid el fitr (I16) 16 mai
  - Instruction n° 16 du 20 Mai 2020 relative à la fête de l'Aid El Fitr
    - L'Aid El Fitr qui coïncidera avec un week-end prolongé: continuité des soins aux malades, assurer une garde médicale , assurer la disponibilité des produits assurer la continuité des services d'hygiène et d'entretien, interdire les visites des malades dans les hôpitaux, continuer à renseigner la plate forme relative au coVID-19.
- Epuration extra rénale et transplantés (I15) 19 mai
  - Instruction n° 15 du 19 Mai 2020 relative aux recommandations générales concernant la prise en charge des patients en épurations extra-rénale et des transplantés rénaux et du foie.
    - 1- Dédier pour chaque wilaya un ou plusieurs centres d'hémodialyse public ou privé du chef lieu wilaya pour les patients hémodialysés infectés et ce, en concertation avec tous ma intervenants au niveau local. 2- Pour les transplantés rénaux et hépatiques, considérant que chaque CHU est doté d'une unité covid-19, la prise en charge de cette catégorie de malade se fera au niveau de ces unités.
- Critères de guérison (I9b) 19 mai
  - Instruction n°9 du 19 mai relative l'actualisation des critères de guérison d'un cas COVID-19
    - Les critères de guérison qu'il convient de réunir sont les suivants : - apyrexie stable, en l'absence de prise d'antipyrétiques, depuis au moins 03 jours - régression totale des signes respiratoires sachant qu'une toux irritative peut persister - test de contrôle par RT-PCR au J10 de traitement : Négatif Selon le résultat du test de contrôle par RT-PCR, à J10
- Sujets contact (I10b) 27 mai
  - Instruction n° 10 du 27.05.2020 relative au renforcement de l'identification et du suivi des sujets contacts de cas COVID-19
    - Modalités pratiques de recherche active et systématique des sujets contacts de cas Covid-19: -Sur le plan de l'identification des sujets contacts: liste contacts, en moyenne 10 à 15 sujets/ contacts ; Etablir une fiched'identification et de suivi ; les contacter -Sur le plan des mesures de prévention: confinement 14 J. port du masque , surveiller température et de signaler l'apparition de symptômes -Sur le plan du suivi médical quotidien d'une durée de 14 jours: pratiquer systématiquement un test R T-PCR ; si positif, circuit de prise en charge ;s'il est négatif, continuer le confinement jusqu'au 14ème jour. Organiser visites à domicile au minimum J1 et J14, surveillance par téléphone quotidienne ; si non réponse au téléphone, se déplacer au domicile ; Informer sur les symptômes à signaler. Sur le plan de la collecte et de la transmission des informations: collecte quotidienne ; saisie sur EXCEL « sujets contacts» ; Adresser/ jour à la DSP qui fusionne et transmet au niveau national.
- Contr